

Ce document recense la liste des exigences attendues de nos fournisseurs, pour toute commande d'achat contractée.

1- Documents applicables à la commande

- Plan de la pièce si soumis
- Déclaration de conformité suivant la norme NFL00-015C
- Certificat de conformité fabricant si demandé
- Certificat de conformité matière si demandé
- Certificat de conformité traitement de surface/traitement thermique si demandé
- Dossier qualité FAI (First Article Inspection) complet ou partiel) suivant la norme EN9102, ou PPAP (Production Part Approval Process), si demandé.

2- Exigences générales applicables

- La description complète de l'article doit être mentionnée sur la confirmation de commande (avec les précisions permettant l'identification et les éditions applicables des spécifications). Par défaut, le fournisseur livrera le dernier indice en vigueur. Tout autre indice inférieur souhaité sera précisé sur la commande.
- Doivent faire l'objet d'une notification :
 - Toute exigence relative au produit sujet à modification (procédé, processus, site, service de sous-traitant)
 - Toute évolution de plans produit
 - Toute non-conformité sur le produit (ou pièce non approuvée ou suspectée d'être contrefaite)
- Toute dérogation accordée doit être mentionnée sur les documents et conditionnements des pièces.
- Toutes les pièces doivent avoir une traçabilité totale dans les 2 sens (de la coulée mère jusqu'à la pièce finie, et de la pièce finie jusqu'à la coulée mère)
- Les pièces livrées soumises à date de péremption doivent avoir une durée de vie restante de 85% à réception, avec annotation sur le bon de livraison et sur chaque conditionnement concerné.
- Le fournisseur s'engage à nous informer avec un préavis de 1 an des pièces sujettes à obsolescence, avec soumission d'un dossier technique de substitution prouvant l'équivalence, pour validation de la fonction par le client.
- Le fournisseur doit viser d'une façon générale le zéro défaut et 100% de performance de livraison. Les objectifs actuels sont 2.000 ppm (qualité produit), et 98% de performance de livraison (objectifs révisables annuellement, et sauf cas particulier entendu à la RFQ ou à la commande). En cas de non-conformité, une 1^e réponse est due sous 48 heures et le plan d'action sous 10 jours. En cas de performances inférieures, un suivi périodique sera mis en place jusqu'à amélioration. Les coûts engendrés par cette non performance seront pris en charge par le fournisseur.
Une approche ou démarche F.O.D (Foreign Objects Damage/Débris) est également recommandée.
- Le fournisseur accepte que les commandes puissent faire l'objet d'un contrôle des Autorités de Navigabilité (DGA, DGAC,...). Le fournisseur donne accès à Bufab et tout client de Bufab, sur demande de Bufab, au site, aux moyens de production et à tous les documents nécessaires à un audit.
- Afin d'assurer une traçabilité totale, il est indispensable de rappeler la référence Bufab France sur vos accusés de réception, bons de livraisons, et factures.
- Le fournisseur est tenu de conserver l'ensemble des documents, enregistrements relatifs à la prestation réalisée pour le compte de Bufab France. La durée de conservation de ces documents est de 30 ans, à compter de la date de la dernière livraison. Aucune destruction de documents ne peut être effectuée sans l'accord de Bufab France, qui donnera les modalités le cas échéant.
- Le fournisseur est certifié ISO 9001, et idéalement EN 9100/9120 ou IATF 16949, ou est engagé dans une démarche de ce type. Il assure de sensibiliser son personnel de leur contribution à la conformité des produits ou du service, à la sécurité du produit et sur l'importance d'un comportement éthique.
- Une copie de son Assurance Responsabilité Civile sera fournie par le Fournisseur, sur demande, ou à défaut, chaque année.
- Le fournisseur a l'obligation de signaler à BUFAB tout article qui serait soumis aux réglementations d'exportations ITAR/EAR

3- Tout point ou cas spécifique non mentionné/détaillé dans le présent document sera précisé sur la commande.

4- Pour toute question relative au présent document, le Responsable Achats et le Responsable Qualité de Bufab France sont à votre disposition.

Toute absence de réponse vaut acceptation.

Tampon société :

Nom du signataire :

Date :

This document is an inventory of expected requirements from our suppliers, as soon as a purchase order is placed.

1- Applicable documents to the purchase order

- Part drawing if submitted
- Certificate of conformity according to standard NFL00-015C
- Manufacturer certificate if requested
- Material certificate if requested
- Surface / heat treatment certificate if requested
- F.A.I. (First Article Inspection) file(full or partial) according to standard EN9102, or P.P.A.P. (Production Part Approval Process), level 3, if requested.

2- General requirements

- The full description of the article must be stated on the order confirmation (with all details for identification of the specifications, as well as their issues). If no statement, the supplier should deliver the latest valid version. Any older version required should be mentioned on the purchase order.
 - Must be notified :
 - Any requirement related to the article, subject to change (process, plant, subcontracting services)
 - Any drawing change
 - Any non-conformity on the article (or unapproved part or suspected to be counterfeit)
 - Any concession approved must be stated on the documents and parts boxes labels.
 - All parts must have full traceability on both ways (from heat number until finished part, and from finished part until the heat number)
 - Delivered parts subject to cure date must have minimum 85% shelf-life at reception, with notification on delivery note and each concerned box/package.
 - The supplier commits to inform us 1 year ahead, for parts subject to obsolescence, with submission of technical file showing equivalence, workable function, which customer shall approve.
 - Generally, the supplier must target zero defect and 100% delivery precision. Current targets are 2.000 ppm (products quality) and 98% On Time Delivery (targets can be revised annually, and unless specific case agreed from RFQ or on Purchase Order). In case of non-conformity, a first reply is expected within 48 hours and the full action plan within 10 days. When performance is below targets, a periodical follow-up will be in place until improvement is effective. The related costs (due to this non-performance) will be fully covered by the supplier.
An active plan or policy for F.O.D (Foreign Objects Damage/Debris) is strongly recommended.
 - The supplier accepts that purchase orders may be monitored by the French Airworthiness Authorities (DGA, DGAC,...). The supplier allows Bufab and any customer of Bufab, on Bufab request, to access the production plant, production means and all related documents, necessary for an audit.
 - To ensure full traceability, it is essential to mention Bufab France reference on your orders confirmations, delivery notes and invoices.
 - The supplier is required to preserve all documents and records related to the article and/or service performed, for Bufab France purpose. The required archiving period is 30 years, starting from last delivery date. No document may be destroyed without Bufab France approval.
 - The supplier shall be ISO 9001 certified, and ideally, EN9100/9120 or IATF 16949, or shall be engaged in an active plan to process this methodology. It ensures awareness of its staff to contribute to the product or service conformity, at the product safety and on the significance of the ethical behavior
 - General Liability Insurance shall be provided to Bufab, on request, or minimum once a year.
 - The supplier has the obligation to report to BUFAB any article that would be subject to ITAR / EAR export regulations.
- 3- Any specific point non mentioned in the document will be detailed on Purchase Order.
- 4- For any question linked to this document, please contact Bufab France Purchase Manager and/or Quality Manager.

No answer means accepted.

Company Stamp :

Name /signature :

Date :